



RÉSOLUTION SUR LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE

Réunion du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Brasília, Brésil, 22 au 26 mars 2004

Les membres du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), réunis à Brasília, Brésil, conscients de l'importance d'atteindre des objectifs démocratiques dans la majorité de nos pays ainsi que les risques de reculs autoritaires, tiennent à exprimer clairement la présente résolution, sur la base des présents :

ATTENDU :

1. Que la démocratie constitue une valeur fondamentale dans la coexistence de tous les peuples;
2. Qu'une des principales missions de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques basée sur la paix et la justice sociale;
3. Que la COPA a toujours encouragé le renforcement de l'État de droit et le respect des droits de la personne;
4. Que la COPA reconnaît que les droits politiques sont considérés par la communauté politique comme des droits fondamentaux et comme des manifestations de la volonté générale pour l'élection de ses gouvernants;
5. Que les droits politiques ont été considérés comme faisant partie des droits fondamentaux de la personne, qui lui permettent une participation décisive aux processus électoraux et de renouvellement du pouvoir public;
6. Que l'observation électorale est une façon de favoriser les processus électoraux crédibles et d'assurer, par l'élection de représentants qui ont reçu la légitimité populaire, un meilleur respect des droits de la personne;
7. Que la démocratie est un type de régime politique qui requiert un appui et un travail constants afin de conforter sa structure et ses processus.
8. Que les inégalités sociales ne favorisent pas un climat propice à la consolidation de la démocratie.

À la lumière de ce qui précède, le Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques s'engage à :

RÉSOLUTION :

1. Inciter nos gouvernements à mettre de l'avant des principes de bonne gouvernance, qui visent à recueillir, traiter et rassembler, dans l'action gouvernementale, les demandes de la population, en les faisant valoir comme étant d'utilité collective.
2. Sensibiliser les parlements des Amériques à l'importance que revêtent les processus de réforme de l'État, comme moyen d'assurer une bonne gouvernance, en favorisant la mise en place d'institutions efficaces de contrôle qui permettent aux parlementaires, représentants élus des populations des Amériques d'exercer un contrôle effectif du pouvoir exécutif.
3. Faire savoir aux parlements des Amériques que l'élément central de la réforme de l'État ne réside pas seulement dans son efficacité, mais qu'il doit inclure la protection des secteurs minoritaires de la société et, surtout, fixer des limites à de possibles excès du pouvoir public, au moyen de l'exercice sans restriction des droits humains, individuels et sociaux.
4. Promouvoir l'élargissement des bases de la participation des citoyens, grâce à la mise en œuvre de formes de processus de consultations élargis, en évitant des pratiques clientélistes et despotiques.
5. Stimuler le rapprochement des citoyens des processus électoraux ainsi que des institutions qui en sont chargées.
6. Promouvoir et appuyer les programmes que les organismes de la société civile mettent en œuvre pour encourager l'observation électorale, l'éducation civique politique et la réforme de l'État.
7. Faire en sorte, lors de la réalisation de missions d'observation électorale, que le pays hôte permette et facilite les déplacements de l'observateur sur l'ensemble du territoire national et, à cette fin, demander à l'autorité électorale, auprès de qui il est accrédité, toute information pertinente en vue d'un meilleur déroulement de ses activités.
8. Mettre en œuvre un Programme de missions d'observation électorale sous l'égide de la COPA qui sera encadré par un règlement adopté à cet effet par la Commission de la démocratie et de la paix ainsi que par le Comité exécutif de la COPA.